

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Madame le maire ouvre la séance.

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire, suite aux convocations adressées le 18 juin 2019.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de :

- Madame Caroline BOURDIER GARREC, excusée représentée par Madame Adeline PRENVEILLE ;
- Monsieur Jean-Jacques STEPHAN, excusé représenté par Madame Caroll TRALBOUX.

Madame Adeline PRENVEILLE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019, qui est adopté à l'unanimité des présents.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Madame le maire informe que, dans le cadre des D.I.A., elle a décidé de ne pas utiliser son droit de préemption pour les parcelles communales cadastrées en section :

- OC 0664, 1083, 1086, 1087, 1089, 1091, 1096, Camp Huel, superficie de 6209 m²
- AE 86, 3 rue de Toulou Lern, superficie de 683 m²

Dont acte.

2019/07/36 – Révision des tarifs cantine et garderie périscolaire 2019 - 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs de la restauration scolaire et ceux de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Madame le Maire présente le bilan présente le bilan financier de la cantine.

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Gestion courante	3 403	Participation des familles	43 998
Alimentation	28 591	Participation de la commune	28 990
Personnel communal	40 994		
TOTAL	72 988		72 988

En 2018, 11 751 repas ont été servis à la cantine, ce qui donne un coût de revient de 6,22€ par repas.

Les tarifs actuels 2018/2019 sont de 3,80€ par enfant et 6,90€ par adulte.

Le renouvellement du marché public à compter de septembre est en cours ; il y aura dorénavant un repas bio par semaine.

La commission finances qui s'est réunie le 11 juin 2019 propose : 3,85 € / enfant et 7 € / adulte

Puis Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire.

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Gestion courante	3 124	Participation des familles	24 403
Personnel	30 844	Participation CEJ	6 200
		Participation de la commune	3 365
Total	33 968		33 968

La participation de la CAF au titre du CEJ n'est pas reconduite pour 2019, du fait d'une révision de la politique d'attribution des subventions de la CAF.

Les tarifs actuels sont de 2,08 € / h et 0,50 € / goûter
La commission finances propose 2,16 € / heure et 0,50 € / goûter.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour et 1 voix contre (Anne TARTU),, décide de fixer les tarifs suivants :

- Repas enfant : 3,85 €
- Repas adulte : 7,00 €
- Garderie périscolaire : 2,16 € / heure
- Goûter : 0,50 €

Egalement, Madame le Maire présente le bilan école pour l'année 2018.

Le total des charges (investissement inclus) s'élève à 126 319 € (dont 32 418 € pour le personnel d'entretien et 43 317 € pour les ATSEM).

Pour information, le coût d'un élève de maternelle s'élève à 1 397 € et le coût d'un élève de primaire s'élève à 515 €. Au niveau départemental, les coûts correspondants sont de 1 539€ et 533 €.

Ensuite, Madame le Maire présente le bilan financier de la Halte- Garderie Les Farfadets.

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Gestion courante	4 680	Subventions (CAF, MSA, Département, autres communes)	42 643
Personnel	57 921	Participation des familles	6947
		Participation de la commune	13 011
Total	62 601		62 601

Il n'est pas possible de calculer un coût par enfant, le nombre d'enfants et le temps par enfant étant très variables.

2019/07/37 - Répartition des subventions aux associations :

Suite à la Commission Vie Associative du 17 juin 2019, Madame Myriam BOULIC, Adjointe à la culture et à la vie associative, liste les aides allouées aux différentes associations de la Commune et extérieures à la Commune.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
S.C.L Foot	973
T.C.L Tennis	699.50
C.S.T.T.L Tennis de Table	0
Gymnastique	518
Section sport Familles Rurales	446
Total associations sportives	2 636.50 €
ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES	
APE 46 élèves St Pol de Léon (GS/CP/CE1)	1 058
APE 40 Elèves de CM1/CM2 - Cours de voile	920
Bibliothèque	50
Club des Aînés	413
Familles Rurales Chant Guitare Piano	506.50

Familles Rurales Dessin	182
Familles Rurales Art Floral	231.50
Anciens Combattants	395.50
Léo Lagrange	20 700
Comité des fêtes	100
Marche	50
TOTAL associations socio-culturelles	24 606.50 €
Total subventions Associations de Lanrivoaré	27 243 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES - SOLIDARITE - A VOCATION SANITAIRE OU ASSIMILES	
Restaurants du cœur	100
Association Prévention routière	50
AFM (Myopathies)	100
Enfance et Partage	50
Secours catholique	50
France Alzheimer	50
Leucémie Espoir 29	50
Rêves de clown Bretagne (intervention dans les 11 hôpitaux de Bretagne)	50
TOTAL subventions Associations extérieures	500 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS 2019	27 743 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions communales attribuées aux associations.

2019/07/38 - Contrat d'association avec l'Ecole Notre Dame de de Liesse - Saint Renan

Madame Le Maire précise qu'un courrier du chef d'établissement de l'école Notre Dame de Liesse (St Renan) a été récemment adressé en mairie, suite à une rencontre en septembre 2018. En effet, jusqu'à juin 2018, la commune versait une participation pour frais de scolarité à St Renan, qui par convention réattribuait une partie à Notre Dame de Liesse en fonction du nombre d'élèves de Lanrivoaré. Depuis, la commune doit traiter en direct avec l'Ecole.

Notre Dame de Liesse accueille chaque année des enfants de Lanrivoaré ; ils sont 16 pour l'année scolaire 2018-2019. Avec une priorité au maintien des élèves à l'école de Lanrivoaré, afin d'éviter de nouveau une fermeture de classe, la commune propose une participation aux frais de scolarité pour les enfants de Lanrivoaré fréquentant l'école Notre Dame De Liesse, en maternelle et primaire, selon les modalités suivantes :

- Les élèves : ceux scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et leurs frères et sœurs ; ceux habitants St Renan, ayant été scolarisés là-bas et ayant déménagé à Lanrivoare; selon l'accord géographique précisé dans le cadre de la convention publique avec St Renan; ceux étant dans une section spécifique d'apprentissage d'une langue régionale.
- Montant de l'intervention financière basé sur le coût d'un élève de maternelle ou

- primaire de l'année précédente, hors investissement.
- Modalités de participation aux instances de l'école.
- Modalités de versement de la contribution financière : après transmission par l'école d'un état récapitulatif des élèves de Lanrivoaré concernés, inscrits et présents dans l'école au 15 septembre, précisant leur adresse, la catégorie d'éligibilité au financement communal, les derniers comptes de résultats validés, le budget prévisionnel de l'année en cours.

Une convention, d'une durée d'un an renouvelable précisera ces éléments.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (15), le conseil municipal :

- APPROUVE la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de Lanrivoaré scolarisés en maternelle et élémentaire à l'Ecole Notre Dame de Liesse selon les modalités précisées ci-dessus,
- PRECISE qu'une convention détaillera les modalités de cette participation,
- AUTORISE le maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention, ses éventuels avenants et toutes pièces s'y rapportant.

2019/07/39 - Signature de l'avenant n° 1 (lot n°10) entre la mairie et la S.A. SCOP ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE (EPC) - Marché « Restructuration et extension de la mairie et création de 2 logements »

Madame le maire expose que dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la mairie et la création de 2 logements, il s'avère qu'au niveau de la plomberie, des modifications nécessitent un avenant.

Le devis complémentaire de la S.A. SCOP ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE (EPC) doit être validé pour un montant H.T. de - 855,30 €, soit un montant T.T.C. de - 1026,36 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (15), le conseil municipal :

- ACCEPTE l'avenant n°1 pour le lot n°10 au marché « Restructuration et extension de la mairie/Création de deux logements » - présenté par S.A. SCOP ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE (EPC) pour un montant H.T. de - 855,30 €, soit un montant T.T.C. de - 1026,36 €.
- AUTORISE Madame le maire le maire ou l'un de ses adjoints à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

2019/07/40 - Signature de l'avenant n° 1 (lot n°8) entre la mairie et la S.A.R.L. GORDET - Marché « Restructuration et extension de la mairie et création de 2 logements »

Madame le maire expose que dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la mairie et la création de 2 logements, il s'avère qu'au niveau des chapes et du carrelage, des modifications nécessitent un avenant.

Les devis complémentaires de la S.A.R.L. GORDET doivent être validés pour un montant H.T. de - 542.75 €, soit un montant T.T.C. de - 651. 30 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (15), le conseil municipal :

- ACCEPTE l'avenant n°1 pour le lot n°8 au marché « Restructuration et extension de la

mairie/Création de deux logements » - présenté par la S.A.R.L. GORDET pour un montant H.T. de -542.75 €, soit un montant T.T.C. de - 651.30 €.

- AUTORISE Madame le maire le maire ou l'un de ses adjoints à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

2019/07/41 : Appel à projet - Répartition du produit des amendes de police - Circulation routière au titre de l'année 2019

Le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants, à travers le financement d'opérations d'aménagement de sécurité routière.

Deux projets sont présentés cette année : la création de trottoir et la sécurisation d'une liaison piétonne pour le lotissement de Kerjoly et la sécurisation des circulations piétonnes au droit de l'école Pierre Mac Orlan.

S'agissant du premier projet de création de trottoir et la sécurisation d'une liaison piétonne pour le lotissement de Kerjoly, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 20 000 € HT ; ils seraient réalisés courant 2019, pour une durée de 4 semaines.

Le second projet de sécurisation des circulations piétonnes au droit de l'école Pierre Mac Orlan a un coût prévisionnel de 11 000 € HT, pour une réalisation envisagée également au quatrième trimestre de 2019, pour une durée d'une semaine.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil municipal pour solliciter la demande subvention au titre des amendes de police.

2019/07/42 : Approbation de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire pour le mandat 2020 - 2026

Les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres et sont élus en même temps que les conseillers municipaux pour une durée de six ans.

Le nombre et la répartition des sièges de ces conseillers communautaires sont déterminés soit par accord local d'une majorité qualifiée des conseils municipaux, soit, à défaut, selon les règles de droit commun.

A la CCPI, depuis les dernières élections législatives, le conseil communautaire est composé de 54 membres.

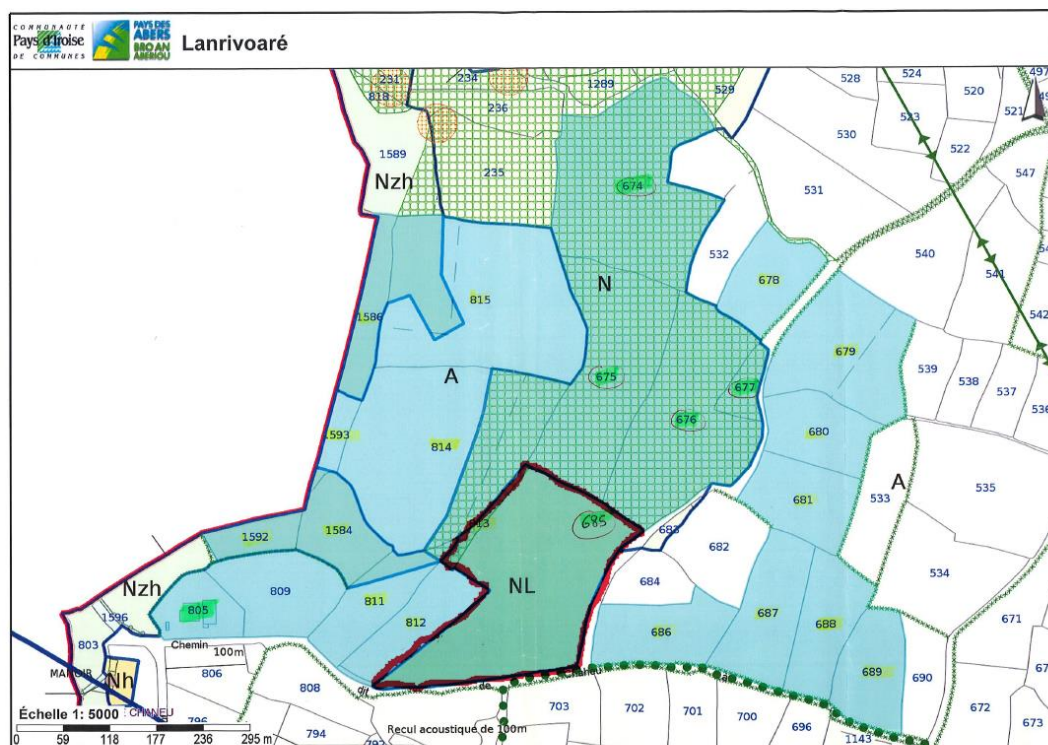
Il est proposé une nouvelle répartition pour le prochain mandat avec les objectifs suivants :

- Conserver un nombre conséquent de délégués au sein du conseil communautaire
- Rechercher autant que possible une bonne répartition des délégués sur l'ensemble du territoire
- Rechercher une représentation globalement équitable de la population
- Limiter le nombre de communes à ne disposer que d'un représentant titulaire
- Pour les communes avec un seul délégué, un suppléant obligatoirement avec invitation à l'ensemble des séances et fourniture des dossiers de réunions

			Accord local 1 (statu quo)	Accord local 2
Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre de sièges	Nombre de sièges
Saint Renan	8097	8	8	8
Ploudalmézeau	6301	6	7	7
Locmaria-Plouzané	5052	4	5	5
Milizac-Guipronvel	4436	4	5	5
Plougonvelin	4152	4	4	5
Plouarzel	3706	3	4	4
Le Conquet	2678	2	3	3
Lampaul-Plouarzel	2094	2	2	2
Ploumoguer	2029	1	2	2
Porspoder	1817	1	2	2
Landunvez	1479	1	2	2
Lanrivoaré	1465	1	2	2
Plourin	1245	1	2	2
Lanildut	951	1	1	1
Brélès	882	1	1	1
Lampaul-Ploudalmézeau	847	1	1	1
Trébabu	345	1	1	1
Tréouergat	335	1	1	1
Ile-Molène	132	1	1	1
Totaux	48043	44	54	55

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées (15) valide à la proposition de la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire (nommé accord local 2 dans le tableau) pour le mandat 2020 - 2026

2019/07/43 - Proposition d'achat du terrain du Frouden



Le terrain où se pratique actuellement le moto cross est mis à la vente par la famille De Rodellec à un prix de 10 000 €. Il s'agit de la parcelle cadastrale 685 en zonage NL (zone naturelle de loisirs.)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'achat du terrain du Frouden pour un montant de 10 000 € ;
- Autorise Le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'achat.

Questions diverses

- Départ d'un agent en retraite :

Mme Maggy Talarmin, ATSEM à l'école depuis de nombreuses années, partira en retraite en Août 2019.

- Préavis de départ de l'association Les Amitiés d'Armor du local professionnel en novembre 2019, sise Résidence du Park, d'une surface d'environ 60 m² :

Des annonces paraîtront régulièrement afin de trouver de nouveaux locataires.

- Inauguration de la Mairie rénovée vendredi 30 août en fin d'après midi:

L'organisation sera définie la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h40